

[Organisation](#)[Mission](#)[Organigramme](#)[Structure organisationnelle](#)[Commissaire
au développement durable](#)[Plan stratégique](#)[Plan de développement durable](#)[Audit législatif](#)[Lois](#)[Gestion intégrée des risques](#)[150 ans d'histoire](#)

Organisation



Le Vérificateur général du Québec a pour mission de favoriser, par la vérification, le contrôle parlementaire sur les fonds et autres biens publics. Pour ce faire, il produit des rapports dans lesquels il communique aux intéressés ses constatations, ses commentaires et ses recommandations. Son apport consiste à promouvoir, en ce qui a trait à l'information financière et à celle sur la performance, une reddition de comptes à la fois rigoureuse et transparente.

C'est en 1868 que la fonction assumée aujourd'hui par le vérificateur général du Québec a été créée. Son titulaire s'appelait alors « auditeur de la province ». Après la réforme de l'administration financière, laquelle a eu lieu en 1970, ce titre est devenu « vérificateur général ». Quant à la Loi sur le vérificateur général, elle est entrée en vigueur en 1985.

Le vérificateur général est nommé par l'Assemblée nationale pour un mandat non renouvelable de 10 ans à la suite d'une motion présentée par le premier ministre et adoptée par au moins les deux tiers des membres.

[Salle de presse](#)[Nous joindre](#)[English](#)

Québec

575, rue Jacques-Parizeau, bureau 300
Québec (Québec) G1R 2G4

☎ 418 691-5900

Montréal

770, rue Sherbrooke Ouest,
bureau 1920
Montréal (Québec) H3A 1G1

☎ 514 873-4184

[Accès à l'information](#) [Politique de confidentialité](#) [Propriété intellectuelle](#) [Politique d'accessibilité](#) [Nétiquette](#)

© 2019 Vérificateur général du Québec